



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Medecine scolaire

Question écrite n° 12549

Texte de la question

M Dominique Gambier attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur l'avenir de la medecine scolaire. En effet, depuis plusieurs annees, les postes ont ete diminuees et le recrutement pratiquement interrompu (en moyenne un medecin scolaire s'occupe aujourd'hui de 10 000 eleves, alors que la proportion fixee par decret en 1969 etait de 1 pour 5 000). Par consequent, les secteurs couverts par chaque equipe deviennent plus importants. A l'heure actuelle, il ne reste plus que quelques medecins titulaires, dits « du corps provisoire » dont les postes liberes par les departs a la retraite ne sont plus remplaces. Dans leur grande majorite, les medecins scolaires sont donc des contractuels, voire des vacataires remuneres a l'heure. Aussi, il l'interroge sur la politique de long terme qu'il envisage de mener en liaison avec le ministere de l'education nationale en matiere de medecine scolaire qui, outre sa mission educative au plan de la sante, assure une action preventive efficace dans le milieu scolaire.

Texte de la réponse

Reponse. - En vertu de la repartition des competences gouvernementales arretees lors du rattachement de la sante scolaire au ministere de l'education nationale au 1er janvier 1985, ce departement s'est vu transferer les emplois d'infirmiere et d'assistante sociale. Le ministere de la solidarite continue a assurer la gestion des medecins et du personnel de secretariat qui demeurent mis a la disposition du service de sante scolaire. Compte tenu des difficultes generees par cette situation notamment en matiere de maitrise des moyens en personnel, des contacts ont ete pris recemment avec le ministre de l'education nationale en vue de reunifier la gestion de l'ensemble des personnels travaillant dans ce service et de la placer totalement sous sa responsabilite. Cette proposition s'accompagne d'une reflexion sur la situation des medecins de sante scolaire dans la mesure ou le transfert des emplois pourrait etre l'occasion d'une consolidation statutaire. C'est donc dans ce cadre que des solutions pourraient etre recherchees pour remedier a la situation preoccupante du service de sante scolaire.

Données clés

Auteur : [M. Gambier Dominique](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12549

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : solidarite, de la sante et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarite, de la sante et de la protection sociale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 2 mai 1989, page 2007